

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030215 – MDE 15/034/2003

Action complémentaire sur l'AU 75/03 (MDE 15/030/2003 du 17 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / DÉTENTION SANS INCULPATION

ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS

Anan Nabih Labadeh (h), 30 ans

Londres, le 31 mars 2003

À la suite d'une requête introduite devant la Haute Cour de justice israélienne par le Comité public contre la torture en Israël (CPTI), une organisation de défense des droits humains, Anan Nabih Labadeh a finalement été autorisé, le 23 mars, à consulter son avocat. Le 30 mars, des responsables gouvernementaux israéliens ont informé le CPTI qu'Anan Nabih Labadeh avait été transféré dans la prison de Ramleh, dans le centre du pays. On ignore si cet homme bénéficie de soins médicaux adaptés. Il n'a pas été inculpé.

Anan Nabih Labadeh a été arrêté le 11 mars 2003 en compagnie de son frère, Abd al Fatah Labadeh. Celui-ci a été remis en liberté le surlendemain, mais Anan Nabih Labadeh est toujours en détention. Or, cet homme est paraplégique ; il souffre également de gastrite ainsi que de problèmes cystiques et dermatologiques, et a besoin de soins médicaux en permanence.

Le 23 mars, dans une déclaration sous serment, Anan Nabih Labadeh a indiqué qu'il avait été frappé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements au camp militaire de Huwara, près de Naplouse. Il a ajouté qu'on l'avait laissé à l'air libre, exposé aux intempéries, sans lui permettre d'aller aux toilettes. Une fois qu'il a été transféré dans une cellule, des gardiens lui ont confisqué son fauteuil roulant, alors qu'il lui est impossible de se déplacer sans celui-ci. Les gardiens ne l'ont pas aidé à faire sa toilette, et au moment où il a fait sa déclaration sous serment, il n'avait pas été autorisé à se changer ni à prendre une douche depuis qu'il avait été placé en détention au camp militaire de Huwara, le 11 mars.

Dans sa déclaration, Anan Nabih Labadeh a également évoqué les conditions éprouvantes dans lesquelles il avait été détenu au camp militaire de Huwara, confirmant la description faite par son frère. Il a indiqué que les détenus ne se voyaient pas remettre de vêtements de rechange, qu'il n'y avait pas d'installations sanitaires et que la nourriture était insuffisante. Il a ajouté que les cellules n'étaient pas équipées de systèmes d'aération, et qu'elles étaient exiguës et surpeuplées.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la santé et la sécurité d'Anan Nabih Labadeh ;
- exhortez les autorités israéliennes à faire bénéficier immédiatement Anan Nabih Labadeh de soins médicaux adaptés ;
- appelez les autorités à libérer immédiatement Anan Nabih Labadeh, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé par une juridiction compétente, dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Ariel Sharon
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street
PO Box 187

Jerusalem 91919, via Israël

Fax : +972 2 670 5475

Télex : 25279 MPRES IL

Courriers électroniques : rohm@pmo.gov.il

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Yosef Lapid
Minister of Justice
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, via Israël

Fax : +972 2 628 5438

Courriers électroniques : sar@justice.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :
Elyakim Rubinstein
Attorney-General/Legal Advisor to the Government
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, *via* Israël

Fax : +972 2 628 5438

Formule d'appel : *Dear Attorney-General*, / Monsieur le
Procureur général,

Responsable du service médical de la prison de Ramleh :

Dr. Alex Adler
Head of the Prison's Medical Service
Medical Department
PO Box 81
Ramla 72100, *via* Israël

Fax : + 972 8 977 6431

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*